

CANADIAN ASSOCIATION OF PEOPLE WHO USE DRUGS

Le Tribunal des droits de la personne accepte d'entendre une plainte déposée par l'Association canadienne des consommateurs de drogues (CAPUD) contre Aquilini Investment Group, propriétaire des Vancouver Canucks, et CBRE limitée, une firme internationale œuvrant dans le secteur de l'immobilier commercial

Communiqué de presse

31 octobre 2018

Le Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique a accepté d'entendre la plainte pour atteinte aux droits de la personne déposée par l'Association canadienne des consommateurs de drogues (CAPUD) contre le promoteur immobilier Aquilini Investment Group (Aquilini), aussi propriétaire de plusieurs immeubles commerciaux et des Vancouver Canucks. La plainte vise également CBRE limitée (CBRE), une firme internationale œuvrant dans le secteur de l'immobilier commercial. Cette plainte pour discrimination a été déposée en réponse au refus d'Aquilini de louer un espace de bureau à CAPUD dans un de ses immeubles à Vancouver.

CAPUD est un organisme à but non-lucratif dont le mandat est de rechercher et développer des solutions à la crise de surdoses dévastatrice qui persiste au Canada, et de représenter les intérêts des consommateurs (passés et actuels) de drogues à travers le pays, par l'entremise de discussions sur les politiques relatives aux drogues et à la santé. Les membres de CAPUD se retrouvent dans neuf provinces et tous sont, ou ont été, des consommateurs de drogues.

La raison fournie à Jordan Westfall, directeur général de CAPUD, par l'agent immobilier de CBRE négociant avec Aquilini pour cette transaction, pour le refus d'Aquilini de permettre la location d'un de ses espaces par CAPUD, est la « perception » des autres locataires de l'immeuble quant à la location d'un espace à un groupe de consommateurs de drogues. Une série de questions, soi-disant d'Aquilini, précédant cette décision a été relayée par l'agent d'immeuble [traduites de l'anglais] : « recevrez-vous la visite de consommateurs actifs de drogues », « pouvez-vous confirmer qu'aucune drogue ne sera consommée sur place », « pouvez-vous confirmer que les visites au bureau concerneront uniquement la promotion et la prévention de la consommation de drogues », et finalement « est-ce que les consommateurs de drogues seront “défoncés” [“strung-out” en anglais] ». La plus grande inquiétude du propriétaire [Aquilini] est la présence de gens agités ou qui agissent de manière inappropriée envers les visiteurs/locataires, ce qui créerait un environnement où ceux-ci se sentiraient inconfortables et/ou en danger ».

[Traduction de l'anglais] « Qu'Aquilini et CBRE agissent de la sorte, envers un groupe faisant la promotion des droits d'un groupe vulnérable de personnes consommatrices (passées et actuelles) de drogues, alors que le Canada est aux prises d'une crise de santé publique ayant causé la mort de 8000 personnes, supposément en raison de la consommation d'opioïdes, est choquant et démoralisant », a dit Westfall. [Traduction de l'anglais] « C'est particulièrement décevant car CAPUD a été consultée par la campagne “Stop Overdose BC” contre la stigmatisation, à laquelle l'équipe de hockey des Vancouver Canucks s'est ralliée. Publiquement, Aquilini s'oppose à la stigmatisation des consommateurs de drogues, mais en privé, lorsqu'on a tenté de louer un espace de bureau, ils ont agi de manière hypocritement discriminatoire envers CAPUD et tous les consommateurs (passés et actuels) de drogues ». La campagne « stopoverdose.gov.bc.ca » annoncée en janvier 2018 est le résultat d'un partenariat entre les Vancouver Canucks et le ministère provincial de la santé mentale et des dépendances.

CANADIAN ASSOCIATION OF PEOPLE WHO USE DRUGS

CAPUD entrevoit le processus devant le Tribunal des droits de la personne comme une opportunité de restaurer la dignité et l'estime de soi des consommateurs de drogues, qui a leur a été enlevée par les actes d'Aquilini et de CBRE, et d'attirer l'attention du public sur l'enjeu continu de la discrimination contre les consommateurs (passés et actuels) de drogues, qui empire à mesure que la crise de surdoses s'intensifie.

CAPUD est représenté par Juristes Power / Power Law pour cette plainte.

La plainte est disponible [ici](#).

Communication avec les médias :

Contacts médias:

Alexandra de Kiewit
Membre du conseil d'administration
pour Québec
[CAPUD](#)
alexdeki.stella@gmail.com
(514) 476-9488
Twitter- [@CAPUD2016](#)

Dustin Klaudt
Avocat

[Juristes Power / Power Law](#)
dklaudt@juristespower.ca
(courriels en français)
[@dustin_klaudt](#)

Jennifer Klinck
Associée

[Juristes Power / Power Law](#)
jklinck@juristespower.ca
(604) 239-0984
(courriels et appels en français)